

Steinfort, le 20 novembre 2024

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une carrosserie et d'un atelier de préparation avec parking de stockage à Grass.

(N° du dossier : EAU – AUT – 24/0964)

pour le Collège des bourgmestre et échevins


Sammy Wagner
Bourgmestre




Andres Castro
Secrétaire communal f.f.


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 20 NOV. 2024

Steinfort, le 20 NOV. 2024



Le bourgmestre



Le secrétaire communal S.F.

